

EUROPE ACTIVE

Politique de développement durable

Voyager activement, en respectant les territoires et celles et ceux qui les font vivre.

Périmètre

Cette politique s’applique aux activités d’Europe Active en tant qu’agence de voyage et organisateur de séjours actifs, notamment en randonnée, à vélo, à moto et sur mesure, ainsi qu’à ses relations avec les clients, collaborateurs, guides, hébergeurs, transporteurs et autres prestataires.

Entreprise	Europe Active
Siège concerné	Borgo, Corse
Version	1.0 du 01 août 2026
Validation	Direction générale

Notre engagement

Implantée en Corse et spécialisée dans la conception de séjours actifs, Europe Active exerce une activité qui dépend directement de la qualité des paysages, de la biodiversité, du patrimoine culturel, de l'accueil des populations locales et de relations durables avec ses partenaires. Notre responsabilité est donc de concevoir et d'exploiter nos voyages de manière à maximiser leurs retombées positives et à réduire, autant que possible, leurs impacts négatifs.

La présente politique constitue le cadre commun de nos engagements sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Elle intègre également la santé et la sécurité de nos collaborateurs et de nos voyageurs. Elle a vocation à être connue de l'équipe, partagée avec nos partenaires clés et améliorée au fil de nos pratiques et des résultats observés.

Gouvernance de la politique

- La direction générale soutient cette politique et veille à ce que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre soient progressivement mobilisés.
- Un référent développement durable est désigné pour coordonner le suivi des engagements, proposer des actions et sensibiliser l'équipe. **Nils Laronde / Travel Manager.**
- La politique est revue au minimum une fois par an et à chaque évolution importante de l'activité.
- Les résultats, difficultés et priorités d'amélioration sont partagés avec l'équipe et, lorsque pertinent, avec les partenaires et clients.

Nos 10 domaines d'action

1. Gouvernance et conformité • 2. Équipe et droits humains • 3. Fonctionnement interne • 4. Partenaires • 5. Transport • 6. Hébergements • 7. Activités • 8. Guides et représentants locaux • 9. Destinations et communautés • 10. Clients

1. Gestion du développement durable et conformité juridique

Europe Active inscrit la durabilité dans son fonctionnement quotidien et dans ses décisions commerciales.

- Respecter les lois, réglementations et obligations professionnelles applicables à l'activité d'agence de voyage et d'organisateur de séjours.
- Maintenir une politique écrite, accessible et adaptée aux activités de l'entreprise, couvrant les enjeux sociaux, culturels, économiques, environnementaux, ainsi que la santé et la sécurité.
- Définir chaque année des priorités, responsables, échéances et indicateurs simples afin de suivre les progrès réalisés.
- Intégrer des critères de durabilité dans la sélection et l'évaluation des partenaires les plus importants.
- Sensibiliser les collaborateurs à cette politique lors de son lancement puis à intervalles réguliers.
- Communiquer de façon transparente : ne pas revendiquer un bénéfice environnemental ou social qui ne peut pas être justifié.

2. Gestion interne : équipe, politique sociale et droits humains

La qualité de nos voyages repose d'abord sur les femmes et les hommes qui les conçoivent, les vendent et les opèrent.

- Appliquer le droit du travail français, des contrats et conditions de travail clairs, ainsi que les règles relatives au temps de travail, aux congés et à la rémunération.
- Maintenir un environnement de travail respectueux, fondé sur l'égalité de traitement et l'absence de discrimination.
- Permettre aux salariés d'exprimer leurs difficultés, attentes et propositions d'amélioration auprès de leur responsable ou de la direction.
- Prévenir les risques professionnels, tenir à disposition les moyens de premiers secours nécessaires et communiquer les consignes d'urgence pertinentes.
- Former et informer les équipes sur leurs responsabilités en matière de santé, de sécurité et de comportement responsable.
- Favoriser, lorsque cela est possible, l'accueil de stagiaires, alternants et jeunes en formation.
- Respecter la liberté d'association et les droits fondamentaux reconnus par la législation applicable.

3. Gestion interne : environnement et ancrage local

- Privilégier les documents numériques et limiter les impressions aux besoins réellement utiles ; paramétrer l'impression recto-verso lorsque possible.
- Réduire l'usage de produits jetables et favoriser des fournitures durables, rechargeables, recyclées ou recyclables lorsque l'offre et le coût le permettent.
- Trier les déchets disponibles dans les filières locales et assurer une élimination appropriée des piles, cartouches et équipements électriques.
- Suivre et chercher à réduire les consommations d'électricité et d'eau des locaux.
- Éteindre les éclairages et équipements inutilisés et privilégier les matériels économes lors des renouvellements.
- Réduire les déplacements professionnels évitables grâce aux réunions à distance et regrouper les rendez-vous lorsque possible.
- Entretenir régulièrement les véhicules et motos appartenant à l'entreprise afin de limiter les consommations, émissions et risques de sécurité.
- Privilégier, pour les achats courants et les besoins professionnels, les fournisseurs locaux lorsque cela est pertinent et compatible avec les exigences de qualité.

4. Agences partenaires, réceptifs et fournisseurs

- Travailler avec des partenaires légalement établis, fiables et respectueux des droits des salariés et des règles de sécurité.
- Informer les partenaires clés de nos engagements et les encourager à mettre en œuvre des pratiques responsables adaptées à leur activité.
- Prendre en compte l'ancrage local, l'emploi local, la gestion des déchets, de l'énergie et de l'eau ainsi que les démarches de certification lorsqu'elles existent.
- Favoriser les relations de long terme avec les prestataires qui partagent nos exigences de qualité, d'éthique et de respect des territoires.
- Refuser toute relation commerciale lorsqu'une atteinte grave et avérée aux droits humains, à la sécurité, à l'intégrité des personnes ou à l'environnement est constatée et n'est pas corrigée.

5. Transport

Le transport représente une part importante de l'impact climatique du tourisme. Europe Active cherche à réduire cet impact sans ignorer les réalités d'accessibilité des destinations insulaires ou rurales.

- Présenter, lorsque cela est réaliste, les différentes possibilités d'accès à la destination et signaler les options moins émettrices.
- Privilégier le train, les transports collectifs, les navettes partagées ou le regroupement des transferts lorsque ces solutions sont compatibles avec le programme.
- Limiter les transferts inutiles grâce à une conception cohérente des itinéraires et à une logistique optimisée.
- Pour les activités motorisées, favoriser une conduite responsable, un entretien rigoureux des véhicules et des itinéraires adaptés afin de réduire consommations, nuisances et risques.

6. Hébergements

- Privilégier, à niveau de qualité et de service comparable, les hébergements indépendants, détenus ou gérés localement et employant des équipes locales.
- Prendre en compte les certifications environnementales ou de tourisme durable reconnues lorsqu'elles sont disponibles.
- Encourager les hébergeurs à communiquer leurs démarches et à progresser sur les enjeux de durabilité.
- Veiller à ce que les hébergements proposés respectent les exigences de sécurité, de qualité et de protection des personnes.
- Ne pas maintenir un partenariat en cas de manquement grave et persistant aux droits humains, à la sécurité ou aux exigences légales.

7. Excursions, activités et biodiversité

- Concevoir les itinéraires en tenant compte des réglementations locales, des zones protégées, de la saisonnalité, des risques naturels et de la sensibilité des sites.
- Encourager les voyageurs à rester sur les itinéraires autorisés, respecter la faune et la flore, éviter les déchets et limiter le bruit.
- Ne pas proposer d'activité portant volontairement atteinte aux personnes, aux animaux, aux habitats naturels ou au patrimoine.
- Ne pas promouvoir d'activités impliquant l'exploitation d'animaux sauvages ou le commerce illégal d'espèces protégées.
- Préférer des activités permettant des retombées directes pour les acteurs locaux : artisans, producteurs, restaurateurs, guides et prestataires indépendants.
- Informer les clients des comportements adaptés dans les espaces naturels, villages, sites culturels et lieux de vie.

8. Accompagnateurs, guides et représentants locaux

- Privilégier les professionnels locaux ou connaissant réellement le territoire, à compétences équivalentes.
- Vérifier les qualifications, autorisations et assurances nécessaires pour les missions confiées.
- Veiller à des conditions de collaboration claires, équitables et conformes aux exigences légales.
- Partager les consignes de sécurité, les attentes en matière de respect des populations locales et les principaux engagements de la présente politique.
- Encourager les guides à sensibiliser les voyageurs à la biodiversité, au patrimoine, aux usages locaux, à la gestion des déchets et aux comportements respectueux.

9. Destinations, patrimoine et communautés locales

Le tourisme doit contribuer à faire vivre les territoires sans dégrader ce qui les rend uniques.

- Prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux lors de la création ou de l'évolution des séjours.
- Favoriser les itinéraires et expériences qui répartissent mieux les retombées économiques et, lorsque pertinent, contribuent à découvrir des secteurs moins fréquentés.
- Soutenir l'économie locale à travers les hébergements, restaurants, producteurs, artisans, guides et autres prestataires implantés dans les territoires.
- Respecter les réglementations des parcs, réserves, sites Natura 2000, sites patrimoniaux et autres espaces faisant l'objet de règles particulières.
- Valoriser le patrimoine culturel sans le folkloriser ni encourager des comportements irrespectueux.
- Ne pas promouvoir l'achat de souvenirs issus d'espèces protégées ou d'objets patrimoniaux dont le commerce est interdit ou réglementé.

10. Communication, information et protection des clients

Une information fiable et une bonne préparation permettent au voyageur de faire des choix plus responsables et de voyager en sécurité.

- Présenter des informations et des prix clairs, précis et complets, y compris lorsque nous communiquons sur des engagements de durabilité.
- Respecter la vie privée et la réglementation applicable à la protection des données personnelles.
- Informer les clients, avant ou pendant le voyage, des règles de sécurité, contraintes locales et comportements responsables pertinents pour leur séjour.
- Mettre à disposition un contact d'assistance adapté aux modalités du voyage et disposer de consignes internes pour la gestion des situations d'urgence.
- Encourager l'utilisation des commerces, restaurants, producteurs et services locaux lorsque cela est compatible avec le programme.
- Recueillir les retours clients, traiter les réclamations et utiliser les enseignements pour améliorer les produits et les pratiques.
- Intégrer progressivement des questions liées à la durabilité dans l'évaluation de la satisfaction client.